



SAM
IMMOBILIER

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareils sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, les soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurée ou le sont à titre indicatif. Les éléments de cuisine ne sont pas fournis. Ils sont représentés à titre indicatif pour indiquer les emplacements de prises de courants, arrivées ou d'évacuations d'eau.